

Délibération n°  
2024.019

Séance du 26/11/2024  
N° ordre : 04



**Nombre de membres**

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Excusés : 1
- Votants : 9  
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	9	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**ATTRIBUTION  
D'AIDES SOCIALES**

Certifiée exécutoire

Date de publication et de  
notification : 27/11/2024

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)  
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le vingt-six novembre deux mil vingt-quatre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.  
Date de convocation du Conseil d'Administration : 18 novembre 2024

**PRESENTS :** Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Marie-Odile MORIN, Nadine FEUILLADE, Lydie FERNANDES, Éric ESCLAFER.

**EXCUSES :** André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE).

**SECRETAIRE :** Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024.017 du 26/11/2024 approuvant le règlement communal d'aide facultative ;  
Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;  
Vu les dossiers de demandes d'aides proposés par l'Assistante sociale ;  
Vu l'exposé de Madame la Vice-présidente du C.C.A.S sur ces dossiers ;

Au vu des éléments des dossiers et après les avoir examinés, le C.C.A.S :

- **DECIDE d'attribuer les aides financières suivantes :**

N° Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant attribué	VERSEMENT DIRECT AU CREANCIER
AS2022/002	Electricité/Gaz	230,00 €	EDF

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 26 novembre 2024,



Le Président,

Alain LAPACHERIE